

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt-quatre
Le 19 février

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 8 février 2024
Date d'affichage 8 février 2024
Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 24
 Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Michel PATARD-LEGENDRE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aurélie TRAORE, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Pascal ESNOUF.

N° 2024-016 – STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT « FONDS D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC & TERRITOIRE » AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Dans le cadre de son Projet Éducatif Global (PEG), la Ville d'Ifs accueille quotidiennement des enfants, des jeunes et des familles au sein de ses structures municipales, tels que les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) péri et extrascolaires et, depuis 2020, le Service d'Accompagnement des Jeunes Adultes (AJA) 16-25 ans.

La CAF du Calvados soutient la Ville dans cette action et contribue au financement de ces accueils, grâce :

- A la signature d'une Convention Territoriale Globale ;
- A la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse ;
- Au versement de prestations de service, encadré par des conventions d'objectifs et de financement ;
- Au versement de subventions d'investissement.

La Ville souhaite poursuivre les investissements nécessaires au bon fonctionnement et au développement de ses activités.

En effet, afin de maintenir et développer la qualité des projets ainsi que le niveau d'équipement de ses structures Enfance Jeunesse, la Ville doit réaliser chaque année des investissements : travaux, achat de matériel (pédagogique, informatique, mobilier...). Le nombre conséquent d'enfants et de jeunes accueillis tout au long de l'année nécessite un renouvellement régulier des matériels.

Ainsi, il est envisagé en 2024 un budget maximum en investissement de :

- 4 292,64 € TTC pour les ACM extrascolaires et le service AJA 16-25 ans ;
- 2 072,82 € TTC pour les ACM périscolaires ;
- 9 231,02 € TTC pour le Multi Accueil F. Dolto.

Ces investissements permettront :

- De renouveler du matériel usagé et/ou abimé, à destination des publics et agents des ACM péri et extrascolaires, du service AJA 16-25 ans et du Multi Accueil F. Dolto, afin de continuer à proposer des espaces d'accueil, d'activités et de travail adaptés, agréables et de qualité ;
- De poursuivre l'acquisition de mobilier nécessaire au fonctionnement des différents ACM péri et extrascolaires en lien avec les projets d'animations proposés ;
- D'acquérir du nouveau matériel à destination des agents du Multi Accueil F. Dolto pour garantir leur sécurité et celle des enfants.

Pour certains de ces investissements, il est envisagé de solliciter une subvention auprès de la CAF.

Le montant attribué par la CAF sera voté en Conseil d'Administration en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée au fonds d'accompagnement public et territoire ainsi qu'en fonction de leurs axes prioritaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF du Calvados pour les investissements en faveur des ACM péri et extrascolaires, du service AJA 16-25 ans et du Multi Accueil F. Dolto.

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les conventions de prestations de services « Accueil de Loisirs Sans Hébergement », relatives aux ACM, et « PS Jeunes », signées entre la CAF du Calvados et la ville d'Ifs ;

VU l'avis des commissions « Petite Enfance et Éducation » et « Jeunesse et Sports » réunies le 12 février 2024 ;

CONSIDERANT le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2025, présentée lors du Conseil d'Administration de la CAF en juillet 2022, valable rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT le souhait de la Ville de maintenir les investissements nécessaires au bon fonctionnement et au développement de ses activités ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de réaliser chaque année des investissements (matériel, mobilier ou travaux) afin de maintenir et développer la qualité des projets et des lieux d'accueils des structures Enfance Jeunesse ;

CONSIDERANT les crédits qui seront inscrits au Budget Primitif de la Ville pour ces investissements sur l'exercice 2024 ;

CONSIDERANT le soutien apporté par la CAF aux structures enfance jeunesse de la Ville à travers différents dispositifs ;

CONSIDERANT le renouvellement plausible de l'enveloppe budgétaire CAF allouée dans le cadre des fonds d'accompagnement public et territoire ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CONFIRME la nécessité de maintenir les investissements (matériel, mobilier et travaux) en 2024, à destination des ACM péri et extrascolaires, du service AJA 16 25 ans et du Multi Accueil F. Dolto, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la CAF du Calvados, toute subvention mobilisable pour ces investissements.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ifs, le 19 février 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 21 février 2024
Affichée le : 21 février 2024

Acte à classer

2024-016

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-21T10-49-58.00 (MI251135569)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240221-2024-016-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Structures enfance jeunesse - Demande de subvention
d'investissement " Fonds d'Accompagnement Public
et Territoire " auprès de la Caisse d'Allocations
Familiales (CAF)

Date de décision : 21/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-016.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/24 à 09:53

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 21/02/24 à 10:49

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 21/02/24 à 10:55